

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

---

**Ordonnance n. 2.629 du 04/03/2010 modifiant l'article premier de l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger**  
(Journal de Monaco du 12 mars 2010 et Erratum au Journal de Monaco du 12 mars 2010).

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878 , modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984 , modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

*(Voir l'article 1er de l'ordonnance n° 8.001 du 9 mai 1984 ).*